

avril
mai
2020

Numéro Spécial

SAINT-BENOIT

Magazine

Covid-19
Dengue
UNE CRISE
SANITAIRE
INÉDITE



SAINT-BENOIT FAIT FRONT • VOTRE SANTE, NOTRE PRIORITE • LE DEFI DU DECONFINEMENT

www.saint-benoit.re

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

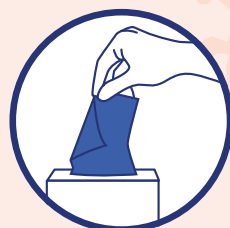
**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



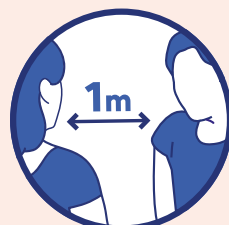
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Édito

Bénédictins, Bénédictines,

L'épisode que nous venons de vivre, et que nous continuons de vivre, restera à coup sûr longtemps dans les mémoires, individuelles comme collective ! La crise sanitaire liée au Covid-19 et le choix du confinement, qui se sont doublés d'une inquiétante flambée des cas de dengue, nous a obligés ces dernières semaines à mettre en œuvre à Saint-Benoît des mesures sanitaires, sociales et économiques sans précédent.

Depuis le 16 mars, l'ensemble des services et des agents de la commune ont été mobilisés pour – priorité des priorités – préserver votre santé, mais également pour assurer la continuité de nos missions de service public. Je tiens ici à saluer et à remercier toutes les équipes municipales pour leur engagement de chaque instant. Dans nos services comme dans la population, l'entraide et la solidarité ont primé et je vous en félicite. En particulier pour venir en aide aux familles ou aux personnes les plus démunies, les plus vulnérables ou les plus isolées, qui ont pu bénéficier de paniers fraîcheur, d'aides à domicile ou encore d'ordinateurs portables permettant d'assurer une continuité pédagogique pour tous.

Même si nous ne voyons pas encore l'issue de cette crise, il est de mon devoir de me rapprocher de nos différents partenaires (Etat, Préfet, Conseil départemental, Conseil régional) pour imaginer dès aujourd'hui les solutions de sortie de crise, et anticiper les conséquences inévitables qu'un tel épisode aura inévitablement, notamment auprès des publics les plus défavorisés.

Tel est le cap que je me suis fixé jusqu'au second tour des élections municipales, qui devrait finalement se tenir le dimanche 28 juin. Nous connaissons alors celui ou celle que vous aurez choisi pour succéder à Jean-Claude Fruteau, dont je tiens à saluer les vingt-huit années de mandat.

D'ici là, je continuerai d'être à votre écoute à tous, de faire en sorte que la municipalité et ses partenaires vous soutiennent pour faire face aux difficultés que vous rencontrez, et de prendre les décisions que j'estime les plus à même de préserver votre santé tout en relançant la vie et l'activité locales.

Herwine BOYER-PITOU
Maire de Saint-Benoît



Suite à la démission du maire Jean-Claude Fruteau le 6 mai, c'est Herwine Boyer-Pitou (48 ans) qui assure l'intérim jusqu'à la tenue de prochaines élections municipales. Première adjointe de Saint-Benoît depuis 2014, cette fidèle de Jean-Claude Fruteau depuis 2008 a d'abord été élue à la Politique de la Ville. Elle est également conseillère communautaire à la Cirest depuis six ans. Agée de 48 ans et mère d'un grand garçon, cette assistante sociale de formation a su prendre la balle au bond (normal pour cette ancienne handballeuse de la JSB...) pour se former et devenir directrice d'un service d'aides à domicile.



Covid-19 et dengue : Saint-Benoît fait front !



Retour sur la gestion d'une crise pas comme les autres.

Lundi 16 mars 2020. Alors que le Covid-19 se répand sur la planète entière et en France particulièrement, Emmanuel Macron annonce sans surprise la mise en œuvre d'un confinement pour une durée minimale de 15 jours (ensuite prolongé jusqu'au 11 mai). Dans la foulée de cette annonce, Jean-Claude Fruteau et ses adjoints mettent en place une cellule de crise. Composée des élus, des directions générales, du cabinet du maire et des responsables de services, la cellule se réunit chaque semaine pour dresser un point de situation et évoquer les actions à engager pour gérer cet épisode sanitaire et des mesures de confinement sans précédent.

Dès le 16 mars, la fermeture des établissements recevant du public est officialisée : hôtel de ville, mairie annexe, médiathèques, bibliothèques, cinéma, sites sportifs de plein air, gymnases, stades, Maison des Associations, MJC, théâtre des Bambous, Bisik, studio Madoré, jeux d'eau et sites touristiques.

Dans ses propres services, la municipalité initie des Autorisations spéciales d'absence (ASA) pour ses agents dont les missions ne sont pas indispensables au fonctionnement des services. Mais la continuité du service public doit être assurée, ce qui amène la cellule de crise à déployer son Plan de continuité d'activité (PCA). Les services jugés essentiels réadaptent alors leur organisation, parfois en ayant recours au télétravail, pour répondre aux besoins des administrés : affaires scolaires, petite enfance, CCAS, service économique, standard, centre technique communal, police municipale, gardiennage, direction générale, cabinet, communication, comptabilité, ressources humaines, services intérieurs et parc auto.



Les petites mains au grand cœur !

Coup de cœur pour les 1 500 masques artisanaux spécialement confectionnés par les associations JPAC, ABCC et les agents de la Politique de la ville... un grand merci à eux pour leur solidarité !

- Plan de désinfection des locaux et des véhicules municipaux
- Standard joignable aux horaires habituels grâce à un système de transfert d'appels
- Renforcement des services administratifs deux jours par semaine (traitement du courrier)
- Consignes de protection adaptées à chaque poste de travail, proposées par le service de prévention des risques professionnels

Le 8 avril, le Plan communal de sauvegarde (PCS) est officiellement déclenché ! En activant ce nouveau levier, le Maire renforce les moyens de la collectivité pour, d'une part, protéger les Bénédictins contre ces deux virus potentiellement dangereux ; d'autre part, apporter des solutions aux différentes problématiques engendrées par leur propagation et par les mesures de confinement.



Covid-19 : votre santé, notre priorité !

POUR LIMITER UNE PROPAGATION TROP IMPORTANTE DU CORONAVIRUS, ET AINSI PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS DE LA COMMUNE, **DIFFÉRENTES MESURES D'ORDRE SANITAIRE** ONT ÉTÉ PRISES EN PRIORITÉ AFIN DE :



PROTÉGER LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE

- Fermeture des établissements recevant du public
- Fermeture du marché couvert (momentanée) et du marché forain
- Interdiction des lieux publics par arrêté municipal
- Protocoles et équipements adaptés pour les personnels municipaux mobilisés
- Mise à disposition de deux logements propriétés de la Ville pour les personnes placées en confinement strict
- Mise à disposition du gymnase du lycée de Bras-Fusil pour les SDF, avec portage de repas par le CCAS
- Déploiement de moyens logistiques pour le respect des mesures barrières devant la Poste et le marché couvert (lors de sa réouverture)
- Installation de tentes pour l'accueil des urgences du GHER
- Prêt de barrières pour l'organisation d'un service de décontamination des véhicules du centre de secours principal du SDIS



PROTÉGER PARTICULIÈREMENT LES ENFANTS

- Réorientation des fonds du Pacte de solidarité territoriale pour l'équipement des écoles et crèches en phase avec le protocole sanitaire
- La municipalité a décidé, après concertation avec les représentants de parents d'élèves et les inspecteurs de l'Education nationale, de ne pas rouvrir son jardin d'enfants, ses crèches et ses écoles le 18 mai, compte tenu des recommandations du protocole sanitaire parfois complexes à mettre en œuvre. Bien que 5 700 visières aient été commandées pour les écoliers, toutes les conditions permettant d'envisager une rentrée dans le respect des règles sanitaires prescrites ne pouvaient en effet être réunies dans les délais impartis.

SOUTENIR LES SOIGNANTS

- Mise à disposition, depuis le 23 mars, de deux écoles (Denise-Salaï, André-Marimoutou) et de la crèche Les Ecureuils pour accueillir les enfants des personnels soignants et permettre leur mobilisation. L'accueil s'est fait par groupes de 10 enfants maximum, et le matériel de protection nécessaire a été fourni aux agents (blouses, masques, gants, charlottes, surchaussures, gel hydroalcoolique).

Dans le même temps, un **accompagnement social accru** s'est concrétisé, constamment porté par le CCAS, pour

VENIR EN AIDE AUX PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES :

- Maintien des services d'aide à domicile (aides ménagères, portage de repas)
- Distribution de colis alimentaires (en lien avec l'AIECP et la Croix Rouge pour les colis d'urgence)
- Livraison de médicaments
- Appel téléphonique aux personnes isolées
- Chaque vendredi, distribution par les agents municipaux de 200 paniers fraîcheur au



domicile de bénéficiaires identifiés par le réseau associatif de terrain (AIECP, Epi Est, Maya, MJC, Secours catholique). Paniers fournis par le Conseil départemental dans le cadre du Pacte de solidarité et d'urgence sociale. Plus de 2 000 paniers au total ont été livrés !

**Pour tout renseignement,
merci de contacter le CCAS au
0262 50 88 24 ou 0262 50 88 12
Accueil sur rendez-vous uniquement.**

Enfin, du fait du confinement, l'activité économique s'est considérablement réduite, à Saint-Benoît comme ailleurs. Toutefois, la municipalité a initié plusieurs démarches pour :

SOUTENIR LES AGRICULTEURS

- Lancement d'un marché des producteurs, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, depuis le 29 avril. Chaque mercredi, de 7h à 12h sur la place du marché forain, des producteurs proposent à la vente leurs produits dans le respect des règles de distanciation. Fort du succès public, il a été décidé de prolonger cette nouveauté locale au-delà du 11 mai et de pérenniser l'expérience !
- Développement de la vente ambulante de produits agricoles dans les quartiers



SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN GÉNÉRAL

- Fermé dès l'annonce du confinement, le marché couvert a rouvert ses portes dès le 4 avril, suite à la demande de dérogation formulée par la mairie à la sous-préfecture de Saint-Benoît. Sous certaines conditions : commerces non-alimentaires interdits, 15 stands maximum, distance de 4 mètres entre les stands, distance de 1 m minimum entre chaque client, et respect des gestes barrières
- Annulation des redevances des forains sur la période d'inactivité
- En faveur des associations, mise en place d'un accompagnement pour les procédures de mise en chômage partiel et soutien à hauteur du budget 2019
- Accompagnement des entreprises pour faire le lien avec les chambres consulaires et les services de l'Etat

Coup de képi à nos gendarmes !

Pendant les deux mois de confinement, les gendarmes de Saint-Benoît ont aidé à la distribution des paniers fraîcheur, des devoirs imprimés ou encore des feuilles de coloriage. Ils se sont également rendus dans les hauts pour visiter les personnes les plus isolées et



Main dans la main avec le Département

Tout au long de cette période de crise, pendant comme hors confinement, le soutien de la part du Conseil départemental a été constant, comme l'a rappelé son président, Cyrille Melchior, lors de sa visite à Saint-Benoît le 13 mai. Il a insisté sur les actions intervenues dans le cadre de ses Pacte de solidarité et d'urgence sociale et Pacte de solidarité territoriale, qui ont été abondés pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables :

- Mise à disposition de masques et solutions hydroalcooliques pour les clubs du 3^e âge
- Distribution de près de 3 000 paniers fraîcheur au domicile de bénéficiaires identifiés par le réseau associatif de terrain
- Versement d'une aide de 107 000 € au CCAS de Saint-Benoît
- Réorientation des fonds du Pacte de solidarité territoriale pour l'équipement des écoles et crèches en phase avec le protocole sanitaire
- Soutien de la SPL Éden dans le cadre de la lutte contre la dengue



dans les quartiers pour multiplier les « sobatkoz » avec les jeunes. A chaque fois l'occasion de distiller conseils et numéros utiles, en particulier sur les violences conjugales. Un grand merci à eux !

Le défi du déconfinement

Depuis le lundi 11 mai, le confinement strict est terminé ! Toutefois, il est essentiel de rester vigilant. C'est en ce sens, celui d'une sécurité sanitaire toujours prioritaire, que la ville de Saint-Benoît a décidé des mesures de déconfinement suivantes :



Des précautions pour la rentrée des crèches et des écoles



Annoncé le 11 mai au plan national, le retour des marmailles dans les crèches et les écoles de Saint-Benoît a été décalé. Compte tenu des recommandations du protocole sanitaire parfois complexes à mettre en œuvre, la mairie de Saint-Benoît a décidé de ne pas rouvrir son jardin d'enfants, ses crèches et ses écoles le 18 mai, après concertation avec les représentants de parents d'élèves et les inspecteurs de l'Education nationale. Bien que 5 700 visières aient été commandées pour les écoliers, toutes les conditions permettant d'envisager une rentrée dans le respect des règles sanitaires prescrites ne pouvaient en effet être réunies dans les délais impartis. Sachant que le sondage effectué par le Rectorat faisait état d'un taux d'absentéisme de 70 % sur la commune !

Suite à la rencontre en mairie avec les représentants des parents, des familles et l'académie le samedi 16 mai, une rentrée échelonnée est finalement envisagée le mardi 9 juin pour les écoles élémentaires, ainsi que pour les crèches et le jardin d'enfants.

En crèche et au jardin d'enfants, le nombre de places sera réduit afin de respecter le protocole sanitaire défini dans le plan de déconfinement. Les groupes seront limités à 10 enfants maximum, avec la possibilité d'accueillir plusieurs groupes de dix enfants si l'espace le permet et si les conditions sont réunies pour que les groupes ne se croisent pas.

A l'école, seuls les CP et les CM2 sont concernés dans un premier temps, sur les

matinées uniquement. Un repas froid de type sandwich sera remis à chaque élève à la sortie. Les écoles maternelles restent fermées.

Pour préserver les enfants, des mesures sanitaires seront mises en place dans les écoles élémentaires :

- Fléchage et marquage au sol dans le respect du protocole sanitaire (cour, coursives, classes, sanitaires...)
- Vérification et identification des points d'eau
- Installation de distributeurs de savon et de distributeurs d'essuie-tout à chaque point d'eau
- Installation de distributeurs de gel hydroalcoolique pour le personnel enseignant et communal
- Agents communaux positionnés au niveau des sanitaires et des postes de lavage des mains

A noter que les enfants des personnels indispensables devront rejoindre leur école initiale et suivre les cours en demi-journées. Si les effectifs le permettent, une ouverture sera éventuellement possible sur d'autres niveaux élémentaires, mais uniquement pour les enfants des personnels indispensables. La demande est à effectuer sur le site internet de l'académie de La Réunion et le Rectorat procédera à une sélection des élèves.

Pour les enfants qui ne reprendront pas le chemin de l'école le 9 juin, le travail scolaire à distance sera bien évidemment maintenu. La mairie, en collaboration avec l'Académie de La Réunion, propose un dispositif de prêt de tablettes pour les élèves répondant à des critères sociaux bien précis. Autre solution apportée par la ville : l'achat d'ordinateurs portables pour les enfants inscrits dans le Programme de Réussite Éducative. Enfin, le service des Affaires scolaires se tient toujours à la disposition des familles, notamment pour les impressions des devoirs.

Deux marchés valent mieux qu'un !



Dès le samedi 16 mai, le marché forain a de nouveau accueilli étals et clients. Avec présence simultanée de 100 personnes maximum, respect des gestes et distances barrières (4 m entre les étals, 1 m entre les clients et les stands...).

La ville de Saint-Benoît propose donc désormais deux marchés puisque le **marché des producteurs, lancé fin avril en collaboration avec la Chambre d'agriculture, est pérennisé chaque mercredi, de 7h à 12h sur la place du marché forain.** Pour ces deux marchés, les inscriptions se font auprès du service économique au 0262 50 88 42.



L'accueil en mairie... sur rendez-vous uniquement !

Un plan de nettoyage des locaux et un plan de mesures de prévention ont été initiés pour pouvoir accueillir au mieux les administrés dès le 11 mai... Mais sur rendez-vous uniquement. Dans tous les services recevant du public :

- des espaces d'attente sécurisés avec marquage au sol permettant de respecter les mesures de distanciation sociale ont été aménagés
- des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition du public, et des affiches rappellent les gestes barrières
- des parois en plexiglas ont été installées dans certains cas.
- le personnel a été équipé de matériel de protection (visières ou masques confectionnés par les associations).

Par ailleurs, les mariages et PACS ne sont toujours pas célébrés, et ont été reportés après

le 2 juin. Pour toutes les demandes d'actes d'état civil, il est demandé de privilégier les demandes en ligne (rubriques « Démarches en ligne »).

Concernant les inscriptions scolaires, les dossiers et pièces justificatives sont réceptionnés par mail (guichet-scolaire@ville-saintbenoit.re). Pour les parents qui n'ont pas la possibilité d'envoyer leurs documents par mail, une boîte aux lettres est disponible à l'entrée du service Inscriptions scolaires.

Le CCAS accueille le public uniquement sur rendez-vous. Tout comme au Point d'accès au droit, du lundi au vendredi, selon le planning des permanences des intervenants. L'accueil physique et téléphonique de la Police municipale fonctionne aux horaires habituels.

Rencontres avec les chefs des lieux de culte

Les représentants des cultes étaient conviés à une réunion d'échanges avec la maire et les élus. La crise sanitaire a révélé des difficultés sociales qui existaient déjà mais qui sont aujourd'hui encore plus fortes. Chercher des solutions à ces difficultés est une priorité pour la municipalité. Cela passera notamment par une mutualisation des moyens entre les lieux de culte et la mairie (par le biais du CCAS) pour apporter rapidement des réponses aux personnes les plus vulnérables.



Enfin, les salles culturelles, piscines, gymnases et stades restent fermés dans l'attente des prochaines consignes gouvernementales. Les deux médiathèques rouvriront progressivement leurs portes au mois de juin. Les équipes continuent de proposer, comme depuis les premières heures du confinement, des ressources librement accessibles à distance : bandes dessinées, mangas, podcasts, concerts, visites virtuelles, etc.

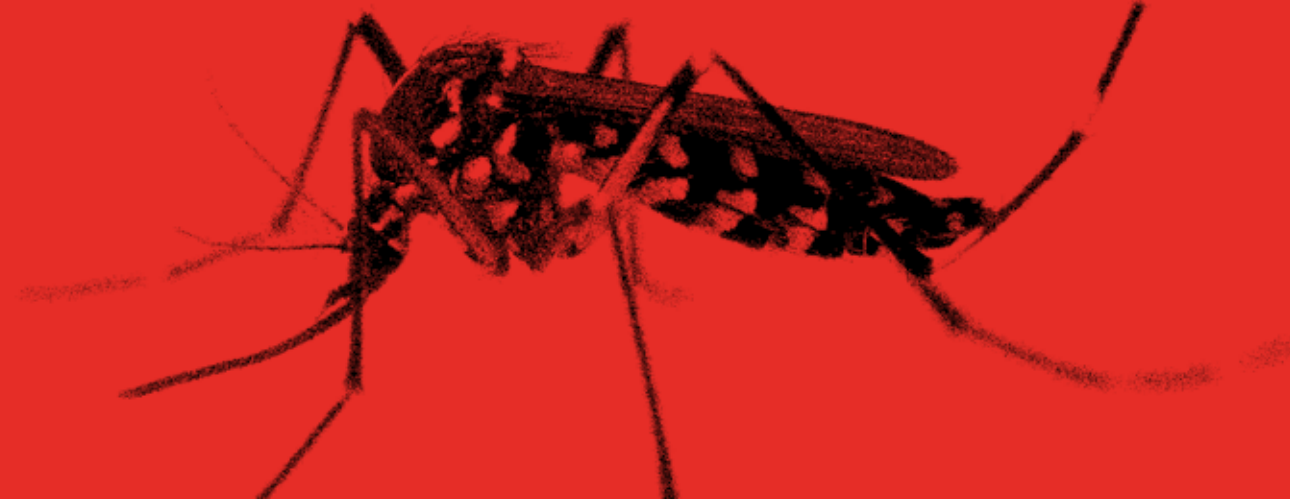
Pour toute prise de rendez-vous avec un service de la mairie, contactez le standard au :
0262 50 88 00
www.saint-benoit.re

Solidarité avec Mayotte

L'île aux parfums est le territoire ultra-marin le plus touché par la pandémie de Covid-19. La maire de Saint-Benoît, a reçu la Délégation de Mayotte à la Réunion et l'association Nouroulijanati Madaniya afin de leur exprimer tout son soutien. Elle a adressé une motion au Préfet de la Réunion afin de proposer des solutions pour venir en aide aux Mahorais.



ÉPIDÉMIE DE DENGUE EN COURS



TOUS CONCERNÉS, AGISSONS !

GESTE N°1

Je me protège des piqûres de moustiques

GESTE N°2

J'élimine l'eau stagnante

GESTE N°3

Je consulte un médecin en cas de symptômes



La dengue, nout problème à tous !

Depuis plusieurs semaines, il a fallu ajouter à la crise sanitaire liée au Covid-19 l'indispensable lutte contre la propagation de la dengue, particulièrement virulente. L'ARS Océan Indien fait état de plus de 1 000 cas hebdomadaires actuellement à La Réunion ! La commune de Saint-Benoît est concernée, notamment dans certains quartiers : centre-ville, Bourbier, Beaufonds, Sainte-Anne, Bras-Fusil.



Il a été primordial de renforcer nos moyens de lutte contre le développement des gîtes larvaires. Certaines ressources de la collectivité ont été redéployées et mutualisées pour nettoyer les zones prioritaires. Ces opérations ont débuté le 9 avril dernier. Associations d'insertion et moyens de la Cirest, de la Région et du Département (via la SPL Eden) sont également mobilisés.

Objectif ? Identifier rapidement les dépôts d'ordures et organiser les nettoyages des zones et quartiers identifiés comme prioritaires. Mais aussi aller à la rencontre des administrés afin de les sensibiliser. Une brochure de l'ARS reprenant tous les conseils pour bien se protéger des moustiques a été distribuée dans les boîtes aux lettres.

L'accent a été porté sur la lutte et la sensibilisation aux dépôts sauvages, qui contribuent fortement à la prolifération des gîtes larvaires et donc des moustiques. Les élus ont lancé un appel à la population : « Protégeons et préservons notre santé en éliminant ces déchets qui deviennent de véritables gîtes larvaires ! » Avec le confinement et la fermeture des déchèteries pendant plusieurs semaines, la commune a dû faire face à une recrudescence de déchets abandonnés. Elus et Police municipale ont, sur le terrain (à l'image de Dominique Atchicanon, adjoint à la sécurité des personnes et des biens), collaboré étroitement avec la Brigade de l'environnement de la Cirest.

Les autorités sanitaires soulignent que la mobilisation de l'ensemble des acteurs est attendue pour lutter et agir contre l'épidémie en cours : Etat, communes, intercommunalités et... population ! Alors agissons tous ensemble contre la dengue !

Des opérations de démoustication ont lieu sur la commune. Pour connaître les dates, rendez-vous sur le site internet de l'ARS où : www.ocean-indien.ars.sante.fr

Le groupe

"POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE A SAINT-BENOIT"

Texte non parvenu.

Le groupe

"D'UNION ET DE PROGRES POUR SAINT-BENOIT, CONDUIT PAR HERWINE BOYER"

Notre commune traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent. Durant la période de confinement les Bénédictins et les Bénédictines ont fait preuve d'un grand esprit de solidarité. Je veux ici saluer le civisme de chacun et l'engagement du personnel communal et les agents du CCAS à servir malgré des conditions difficiles. La crise n'est pas terminée et j'appelle de tous mes vœux à la responsabilité collective pour maintenir les réflexes et empêcher la propagation du virus. La ville met tout en œuvre pour faciliter la reprise de nos services et l'ouverture des écoles sans mettre en danger la santé de nos enfants. Il faut rester vigilant et appliquer les gestes barrières seuls remèdes au Covid 19.

Le groupe

"SAINT-BENOIT UNE NOUVELLE CHANCE"

Hommage à un Grand Homme.

« Ce qui caractérise un grand homme, c'est sa capacité à laisser une impression durable aux gens qu'il rencontre. »
Winston Churchill.

C'est par le biais de cette citation que je voudrais entamer un hommage fervent à Monsieur Jean Claude Fruteau, maire de la commune de Saint-Benoît que j'ai eu plaisir à côtoyer durant cette mandature. C'est un grand homme, un lettré et un politicien doté d'une grande intelligence et d'un leadership remarquable qui quitte la scène politique où il avait su s'imposer durant plusieurs décennies tant sur le plan local qu'europpéen. Il a écrit l'histoire de Saint-Benoît avec ses réussites et ses échecs et il marquera les esprits durant de longues années. Malgré nos divergences, je reste admiratif de son parcours et salue le travail accompli. Je lui souhaite une retraite pleine de santé et de sérénité auprès des siens. C'est l'occasion pour moi aussi de saluer la population bénédictine car mon rôle de conseiller de l'opposition prend fin avec cette mandature qui s'achève. Malgré tout je demeurerai toujours soucieux du devenir de mes concitoyens et garderai chacun et chacune d'entre vous dans mon cœur. Le 28 juin prochain une nouvelle page va s'écrire pour notre commune lors de l'élection du nouveau maire et j'encourage les bénédictins et les bénédictines malgré ce contexte sanitaire difficile à aller faire un choix éclairé et responsable pour leur avenir et l'avenir de Saint-Benoit.

Avec mes amitiés
Tarek DALLEL

Le groupe

"ENSEMBLE POUR UNE VILLE NOUVELLE"

Face à la crise sanitaire, sociale et économique à laquelle est confrontée la ville de St Benoit, j'ai appelé à l'union sacrée des élus bénédictins.

Je n'ai pas été entendu.

Dès le 30 avril 2020, j'ai appelé au maintien de la fermeture des écoles si les garanties sanitaires n'étaient pas réunies. Néanmoins, j'ai formulé des propositions pour tenir compte du décrochage scolaire et des difficultés de nombreuses familles dans les quartiers prioritaires.

Je n'ai pas été entendu.

Durant la crise sanitaire, une page politique s'est tournée à Saint-Benoît.

Pour des raisons personnelles, que chacun doit respecter, Jean-Claude Fruteau a choisi de démissionner. Je veux rappeler à cette occasion, au-delà des désaccords, le respect que j'ai pour celui qui fut un grand maire et un grand parlementaire.

Ce n'est pas en oubliant les belles pages de notre passé que nous construirons un meilleur avenir. Celui que nous devons offrir, plus que jamais, aux Bénédictins.

Patrice Selly